

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 8 JUILLET 2026

Convocation en date du : 03/07/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et représentés : 14
Nombre de membres ayant pris part au vote : 14

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien Rouit, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme BONVOISIN Amandine, Mme GARCIN Audrey, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr HAUWILLER Julien, Mr LADOUS Guillaume, Mr MONTEL Jonas, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Didier, Mr RICOU Patrick, Mr RICOU Yannic, Mr ROUIT Sébastien.

Absents représentés :

Mme ESCALLIER Marine, représentée par Monsieur Sebastien ROUIT,
Mme LEVET Solène, représentée par Madame GERVAIS Marie-Françoise.

Absent : Mr GIRAUD-MOINE Lionel.

Secrétaire de séance : Fanny Reboul est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 CGCT.

2026.078 : autorisation de signer un contrat de prêt d'un montant de 4 000 000 € avec la Banque Postale pour le financement de la construction du Parking de 660 places en centre station sur une durée de 25 ans

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'opération de construction du parking de 660 places à Orcières Merlette qui a été engagée en 2025 par la réalisation de diverses études et la passation de marchés de services et de travaux. Ces derniers ont commencé en avril 2026.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de cette opération, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 4 000 000 d'euros. Cet emprunt a été inscrit dans le budget annexe primitif « Parking » 2026 de la commune. Ce budget a été voté par délibération n°2026.046 du 23 avril 2026.

Une consultation a été réalisée par la commune le 1^{er} juin 2026 auprès du Crédit Agricole Alpes Provence, de la Caisse d'Epargne et de la Banque Postale pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 4 000 000 € sur une durée de 25 ans. Ces différents établissements ont adressé à la commune une offre. Celle de Banque Postale, dont les caractéristiques sont précisées ci-après, est la plus intéressante.

Caractéristiques de l'offre d'emprunt de la Banque Postale :

- **Objet :** construction d'un parking ;
- **Montant :** quatre millions d'euros (4 000 000 €) ;
- **Durée :** 25 ans (300 mois) ;
- **Période de disponibilité :** sous 3 mois
 - o Date de début : entrée en vigueur du contrat ;
 - o Date de fin : 01/10/2026 ;

- Période d'amortissement :
 - o Amortissement : 25 ans ;
 - o Taux : Livret A + 1,2% l'an ;
 - o Base de calcul des intérêts : 30/360 ;
 - o Profil d'amortissement : constant ;
 - o Périodicité des échéances : trimestrielle ;
- Remboursement anticipé total ou partiel possible à chaque échéance, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive au taux de 0,50% ;
- Option de passage au taux fixe : oui, possible à partir de la 3^{ème} année d'amortissement et pour la durée résiduelle du prêt, moyennant le paiement d'une commission de 0,30% appliqué sur le capital restant dû ;
- Commission d'engagement : 0,1% ;
- Déblocage : en une fois sur le compte de versement ;
- Garanties : non.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal, qui a compétence en matière de recours à l'emprunt pour ce montant, de retenir l'offre de la Banque Postale pour contracter un emprunt suivant les caractéristiques ainsi présentées et permettre le financement de l'opération de construction du Parking de 660 places.

Après discussion, et après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2025-15 y attachées proposées par La Banque Postale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2337-3, L.1611-3-1 ;

Vu la délibération n°2026.046 du 23 avril 2026 relative au vote des budgets annexes primitifs 2026 de la commune ;

Vu l'offre de financement de la Banque Postale et des conditions générales version CG-LBP-2025-15 y attachées ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **APPROUVE** l'offre d'emprunt de la Banque Postale d'un montant de 4 000 000 € sur une durée de 25 ans pour le financement de l'opération de construction d'un Parking dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 4 000 000 €

Durée totale du prêt : 25 ans

Objet du contrat de prêt : Financement du programme d'investissement 2026 (Parking)

Tranche obligatoire sur index LIVRET A

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant du prêt : 4 000 000 €

Versement des fonds : 4 000 000 EUR versés avant la date limite du 30/09/2026

Taux d'intérêt annuel : Index LIVRET A, assorti d'une marge de 1,2 %

Base de calcul des intérêts : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'Amortissement : amortissement constant

Taux annuel de progression de 5,00 %

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive

Préavis : 35 jours calendaires

Indemnité : cette indemnité dégressive, à payer par l'emprunteur, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation

La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète

Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,50 %

Option de passage à taux fixe : oui, possible à partir de la 3^e année d'amortissement et moyennant le paiement d'une commission de 0,30 % appliquée sur le capital restant dû, sous réserve du respect des conditions indiquées dans les Conditions Générales

Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant un préavis de 35 jours calendaires et le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

Commission d'engagement : 0,1% du Montant du prêt

Garanties

Néant

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer seul avec la Banque Postale l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet ;
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Le Maire,
Sébastien ROUIT



Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le



ID : 005-210500963-20260708-CM2026_078-DE